

## 1763, 29 avril. – Belle-Île-en-Mer

*Lettre adressée par James Forrester, gouverneur anglais de Belle-Île, au baron de Warren, commandant des troupes chargées par le roi de France de prendre possession de l'île. Le gouverneur anglais et sa flotte quittent l'île quelques jours plus tard, dans la nuit du 10 au 11 mai.*

AD 56, E 1455/1

La transcription est suivie d'une traduction de l'anglais au français.

/1/ Belle-Isle, April 29th 1763

/2/ Sir,

/3/ Since the last letter I had the honour of writing to you, I have /4/ been inform'd that you are thoroughly master of the English tongue. I take the liberty /5/ therefore to write now in English, to prevent your having the trouble of reading such /6/ French as mine.

/7/ I have the pleasure to acquaint you, Sir, that, last night, a king's tender /8/ arriv'd here, which brought me His Majesty's final order for delivering this island, /9/ fortresses, etc., to such persons as may be authoriz'd by His Most Christian Majesty to /10/ receive them. As also an order from the Admiralty to the commadore<sup>1</sup> to return with /11/ the transports under his command to England as soon as the troops and stores are /12/ embarked. I need not repeat my assurances of continued vigilance on my part /13/ to accelerate as much as possible the evacuation of this island. There has been such /14/ a swell that no boats cou'd reach our transports this day, and I am afraid that, /15/ notwithstanding our diligence in working, it may be yet four or five days before I can /16/ with certainty name the particular day our embarkation can be finished. But the moment /17/ I can fix the time, I shall without fail dispatch a boat with notice to you.

/18/ I am really at a loss what apology to make to you, Sir, for a liberty I must take /19/ in begging your assistance in our present situation. But, as necessity has no law, I must /20/ inform you that, through some mistake or mismanagement of the agents for the regiments /21/ here, there is no money sent out for the payment of the troops, altho' they were particu-/22/-larly directed several months ago by the treasury, secretary at war, and pay-/23/-master general to remit specie to this island.

/24/ I find, by the list of debts owing by our troops to the inhabitants here, /25/ that they may amount to twelve or perhaps fifteen hundred pounds sterling. And, /26/ as it wou'd give me great pain that there shou'd be even the smallest debt left /27/ unpay'd when we leave this place, I must intreat you will take

---

<sup>1</sup> Sic. Probablement mis pour « commodore ».

the trouble, Sir, /28/ to order enquiry to be made at Vannes if any merchant or banker there will / [page 2] 29/ advance the said sum of twelve or fifteen hundred pounds sterling, receiving the /30/ proper exchange for the same, for which sum the several pay masters of the /31/ regiments here will give their bills of exchange on their respective agents, payable /32/ ten days after sight; and I need not add that there is not the shadow of risk as /33/ to their payment.

/34/ I have desir'd Mr Aubert to write to Mr Desruisseaux at Vannes /35/ to prevent your having any trouble that may be avoided in this affair, and to write to /36/ his correspondents at Nantz, in case our wants cannot be supplied from Vannes.

/37/ Whoever advances this money may gain, beside the exchange they get from us, another /38/ profit from the bankers at Paris for bills on London. But I have already taken /39/ too much freedom in begging your assistance in an affair of this sort, which I have /40/ been the easier led to do from the particular pleasure I shall receive on every /41/ occasion of obeying any commands of yours, or of being able to shew<sup>2</sup> the sincere /42/ esteem and respect, with which I have the honour of being,

/43/ Sir,

/44/ your much obliged

/45/ and

/46/ most obedient humble servant

/47/ [Signé :] James Forrester

---

<sup>2</sup> Forme archaïque du verbe « to show ».

Traduction :

*Les choix de vocabulaire et de formulation s'appuient sur des lettres écrites en français par James Forrester et par le baron de Warren, conservées dans le même dossier.*

Belle-Isle, le 29 avril 1763

Monsieur,

Depuis la dernière lettre que j'ai eu l'honneur de vous écrire, j'ai appris que vous maîtrisiez parfaitement la langue anglaise. Je prends donc la liberté de vous écrire à présent en anglais pour vous éviter l'embarras de lire un français tel que le mien.

J'ai le plaisir de vous faire savoir, Monsieur, qu'une chaloupe du roi est arrivée ici la nuit dernière et m'a apporté l'ordre ultime de Sa Majesté de remettre cette île, ses forteresses, etc., aux personnes autorisées par Sa Majesté le roi très chrétien à les recevoir. Ainsi qu'un ordre de l'amirauté au commodore de retourner en Angleterre avec les vaisseaux de transport qui sont sous son commandement dès que les troupes et les provisions auront été embarquées. Je n'ai pas à vous renouveler l'assurance de ma vigilance permanente afin d'accélérer autant que possible l'évacuation de cette île. Il y a eu une telle houle qu'aucun bateau n'a pu atteindre nos vaisseaux de transport<sup>3</sup> aujourd'hui et j'ai peur que, malgré notre diligence à travailler, il faille encore quatre à cinq jours avant que je puisse indiquer avec certitude le jour précis où notre embarquement sera achevé. Mais dès que je pourrai en établir la date, je ne manquerai pas d'envoyer un bateau pour vous en avertir.

Je ne sais comment m'excuser, Monsieur, de devoir prendre la liberté d'implorer votre aide dans la situation où nous sommes. Mais, comme nécessité n'a point de loi, je me dois de vous informer que, du fait de quelque méprise ou erreur de gestion de la part des agents des régiments sur place, nous n'avons reçu aucun fonds pour payer les troupes, bien que l'ordre de faire venir des espèces sur cette île ait été spécialement donné il y a plusieurs mois par le Trésor, le secrétaire à la guerre et le trésorier général.

D'après la liste des sommes dues par nos troupes aux habitants de l'île, je vois qu'elles pourroient s'élever à douze ou peut-être quinze cents livres sterling. Et, comme je serois grandement navré qu'il puisse rester la moindre petite dette impayée quand nous quitterons les lieux, je me vois obligé de vous implorer de prendre la peine, Monsieur, d'ordonner qu'on s'enquière à Vannes d'un marchand ou banquier qui pourroit avancer ladite somme de douze à quinze cent livres sterling, en échange de quoi les différents trésoriers des régiments présents sur place donneront les lettres de change qu'ils ont sur leurs débiteurs

---

<sup>3</sup> Les vaisseaux de transport anglais ne pouvant entrer dans le port, des bateaux plus petits sont utilisés pour les atteindre et préparer ainsi l'embarquement anglais (cf. lettre de James Forrester au baron de Warren du 15 avril 1763).

respectifs, payables dix jours après présentation. Et nul n'est besoin d'ajouter qu'il n'y a pas l'ombre d'un risque quant à leur paiement.

J'ai souhaité que monsieur Aubert écrive à Vannes à monsieur Desruisseaux pour vous épargner tout embarras qui pourrait être évité dans cette affaire, et qu'il écrive à ses correspondants à Nantes, au cas où nous ne trouvions pas à Vannes de quoi répondre à nos besoins.

Quiconque avancera cet argent pourroit obtenir, outre ce que nous lui donnerons en échange, un autre profit des banquiers parisiens pour des lettres de change sur Londres. Mais j'ai déjà pris trop de liberté en implorant votre aide pour une affaire de cette sorte, ce qui m'a été plus facile du fait du plaisir particulier que me procure chaque occasion d'obéir à vos ordres ou de vous montrer la sincère estime et le respect avec lequel j'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très obligé, très obéissant et très humble serviteur

James Forrester